CERTIFICAT QUALIBAT

NUMÉRO **E-E108917** **VALABLE JUSQU'AU** **27/05/2027**

ÉDITÉ LE 29/06/2026

SITUATION ADMINISTRATIVE ET JURIDIQUE

Date de création : 18/04/1995

Raison sociale : CHANCEREL PERE ET FILS

Forme juridique : SARL

Capital : 7 622

LES FRICHES
61800 CHANU

Registre du commerce ou répertoire des métiers :
RC CHANU (61800) 2000B51789

Siret : 400 923 843 00033

Code NACE : 4391B

Numéro caisse de congés payés : 3152770

Assurance Responsabilité Travaux :
AXA ASSURANCES IARD 0000010048936004

Assurance Responsabilité Civile :
AXA ASSURANCES IARD 0000010048936004

Situation fiscale et sociale : A jour au 30/04/2026

Téléphone : 02 33 65 25 51 **Fax :**

Portable : 06 35 40 54 02

Responsabilité légale :
CHANCEREL CÉDRIC CO-GÉRANT

Site Internet :

E-mail : chancerel61cedric@gmail.com

Effectif moyen : 3 **Tranche de classification :** EFF1 **Chiffre d'affaires H.T. :** 485 200 **Tranche de classification :** CA3

QUALIFICATION PROFESSIONNELLE

Code	Qualification(s) en cours de validité	Effectif	* Date d'attribution
3132	Ardoises (Technicité confirmée)	3	16/05/2024
7131	Isolation thermique par l'extérieur (Technicité courante)	3	16/05/2024
	Nombre total de qualifications : 2		

* ou du plus récent renouvellement

La durée de validité d'une qualification est de 4 ans ou 2 ans (PROB) sous réserve que l'entreprise ait satisfait au contrôle annuel de suivi.
Lorsque le code à 4 chiffres de la qualification ou de la certification est complété par la mention d'un niveau de technicité, cela implique que l'entreprise est réputée pouvoir aussi effectuer les travaux relevant des qualifications ou certifications du ou des niveau(x) de technicité inférieur(s) à celui qu'elle détient.

LE PRÉSIDENT DE QUALIBAT

Gérard SÉNIOR

SIGNATURE DU TITULAIRE

Signé par QUALIBAT

29/06/2026 14:10

Version 01-2025

La (ou les) qualification(s) attribuée(s) à cet établissement atteste(nt) de sa conformité aux exigences du « référentiel pour l'attribution et le suivi d'une qualification professionnelle d'entreprise et la délivrance du certificat » et aux exigences associées aux qualifications mentionnées ci-dessus, en vigueur à la date de la demande. Ces exigences découlent de la norme NF X50-091.

CERTIFICAT QUALIBAT « RGE »

NUMÉRO **E-E108917** **VALABLE JUSQU'AU** **27/05/2027**

ÉDITÉ LE **29/06/2026**

SITUATION ADMINISTRATIVE ET JURIDIQUE

Date de création : 18/04/1995
Forme juridique : SARL

Capital : 7 622

Registre du commerce ou répertoire des métiers :
RC CHANU (61800) 2000B51789

Siret : **400 923 843** **00033**
Code NACE : 4391B
Numéro caisse de congés payés : 3152770

Assurance Responsabilité Travaux :
AXA ASSURANCES IARD 0000010048936004

Assurance Responsabilité Civile :
AXA ASSURANCES IARD 0000010048936004

Situation fiscale et sociale : A jour au 30/04/2026

Raison sociale : **CHANCEREL PERE ET FILS**

LES FRICHES
61800 CHANU

Téléphone : 02 33 65 25 51 **Fax :**
Portable : 06 35 40 54 02

Site Internet :
E-mail : chancerel61cedric@gmail.com

Responsabilité légale :
CHANCEREL CÉDRIC CO-GÉRANT

Effectif moyen : 3 **Tranche de classification :** EFF1

QUALIFICATION PROFESSIONNELLE

Code	Qualification(s) en cours de validité	* Date d'attribution
3132	Ardoises (Technicité confirmée) Mention RGE	16/05/2024
7131	Isolation thermique par l'extérieur (Technicité courante) Mention RGE	16/05/2024

Catégories de travaux RGE couvertes

Catégories	Date d'attribution
o Fenêtres de toit	01/01/2021
o Isolation par l'intérieur des murs ou rampants de toitures ou plafonds	01/01/2021
o Isolation des murs par l'extérieur	01/01/2021
o Isolation des toitures terrasses ou des toitures par l'extérieur	01/01/2021
o Isolation des combles perdus	01/01/2021

* ou du plus récent renouvellement

LE PRÉSIDENT DE QUALIBAT

Gérard SÉNIOR

SIGNATURE DU TITULAIRE

Signé par QUALIBAT 29/06/2026 14:10

La (ou les) qualification(s) « RGE » atteste(nt) de la conformité aux exigences applicables à la « Reconnaissance Garant de l'Environnement », suivant le « référentiel pour l'attribution et le suivi d'une qualification professionnelle d'entreprise et la délivrance du certificat », ainsi que les éventuelles exigences complémentaires et/ou particulières associées aux qualifications ci-dessus, en vigueur à la date de la demande.